



Election du futur Président du Medef : La FFEC soutient Geoffroy Roux de Beyzieux

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 12 juin 2018

Réunis en Conseil d'administration le 11 juin, les administrateurs de la Fédération Française des Entreprises de Crèches ont choisi à l'unanimité d'apporter la voix de la Fédération à Geoffroy Roux de Beyzieux.

Dès le 6 avril, le candidat a fait savoir aux administrateurs que « *les entreprises de crèches apparaissent comme l'un des acteurs des changements des entreprises à l'heure où les questions relatives à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, la transformation du travail, et plus généralement les équilibres sociodémographiques de notre pays tendent à devenir des éléments majeurs de politiques publiques.* »

Si le candidat a appelé à la réforme du paritarisme de gestion, il a la conviction, partagée par la FFEC, que la valeur ajoutée des entrepreneurs est réelle dans les Caisses d'Allocations Familiales.

Alors qu'il n'y a **que 436 000 places de crèches pour 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans**, la FFEC est donc convaincue que **Geoffroy Roux de Beyzieux saura porter la voix des entreprises de crèches afin que l'Etat et la Branche Famille continuent à porter une politique familiale ambitieuse, au bénéfice de toutes les familles.**

Contact presse : **Elsa HERVY** Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com



Informations sur les Entreprises de Crèches

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **une centaine d'adhérents** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **41 000 places de crèches** au 1^{er} janvier 2018.

Tous les établissements sont **conventionnés par les CAF locales et agréés par les PMI locales**, ils sont d'excellente qualité. Par ailleurs, les **parents paient** dans les établissements **conventionnés PSU exactement le même prix** qu'en crèche municipale ou associative, basé sur le barème de la CNAF issu du Quotient familial. Dans les établissements **conventionnés CMG-PAJE**, les parents paient un **tarif qui ne dépasse pas 10€/heure**, taux maximum fixé par le règlement.

Des entreprises de crèches, moteurs de la création des places de crèche

- Seulement 8 000 nouvelles places d'accueil ont été créées en 2016 selon la lettre d'information de l'ONAPE du 20 septembre : 6 300 en micros-crèches et 1 600 en multi-accueil^[1] : plus de 1500 places ont été créées en MAC et 500 en micros par les seuls adhérents FFEC et la majorité des micro-crèches sont créées par des entreprises de crèche.
- Les **entreprises de crèche ont porté 70% des projets de création de places subventionnées en 2016** ; les communes n'en ont porté que 7% alors qu'elles en portaient 54% en 2000

Plus de 16% des places de crèches aujourd'hui gérées par des entreprises de crèches

Les **entreprises de crèches représentent 16,25% des 436 400 places de crèche** au 31 décembre 2016.

- 38 200 places de crèches PSU, hors micro-crèches, soit 8,75% des 436 400 places d'accueil en EAJE
- Les micro-crèches, gérées en quasi-totalité par les entreprises, représentent 32 600 places soit 7,5% des 436 400 places d'accueil en EAJE.

Les entreprises de crèches, 24 000 emplois qualifiés.

De manière globale, il faut **1 salarié pour 3 berceaux**. Avec plus de 70 000 berceaux gérés par le secteur privé marchand, il s'agit de plus de **23 600 salariés directs**. Ces salariés sont en CDI, qualifiés (le travail auprès des enfants étant réservé au personnel diplômé ou qualifié) et pérennes.

Les entreprises de crèches contribuent au rééquilibrage territorial de l'offre

Grâce au développement des offres de places en réseau aux salariés d'entreprises (le salarié choisit alors la crèche la plus proche du domicile ou du travail de l'un des deux parents), **les entreprises de crèches s'implantent plus régulièrement en dehors des zones d'activité économique et au plus proche des domiciles**. Cette approche a permis une réelle démocratisation de la crèche inter-entreprises, rendant les places en crèches accessibles à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Les établissements accueillent des enfants de salariés de grands groupes comme de PME et TPE.

Permettre l'accès aux crèches inter-entreprises à toutes les entreprises a permis d'accélérer la création de crèches inter-entreprises sur tout le territoire, notamment dans des communes qui n'avaient pas les moyens de créer une crèche municipale. Cela contribue à un **rééquilibrage territorial de l'offre**.